

# mise sous tutelle et courrier

## Par carinelle, le 03/07/2020 à 21:16

Bonjour,

je suis en conflit avec mon pere .celui qui est sous demande de mise sous tutelle qu'il a fait de lui même ...Peut t'il avoir acces a mon courrier envoyé au juges des tutelles et le consulter avec un expert psychiatre sans que je n'ai reçu une convocation auprès du juge des tutelles ce sont ces propos qui a laissé sur mon repondeur ??

## Par carinelle, le 03/07/2020 à 22:09

mon père peut t'il consulter le courrier que j'ai envoyé à la juge des tutelles avec un psychiatre ??

#### Par carinelle, le 04/07/2020 à 08:38

de lui montrer peut être ...mais pas "que l'expert psychiatre l'ait entre les mains et qu'il ait demonte la lettre point par point en présence de mon père "(je reprends les propos qu'il m'a dit ...

## Par jodelariege, le 04/07/2020 à 08:49

bonjour

en général seul l'avocat d'une personne peut demander à voir/lire les documents/courrier d'une partie adverse....

le psychiatre a du rencontrer votre pere ,faire son rapport au juge mais n'a vraisemblablement pas lu votre courrier ,qui ne le regarde pas ....

comment etes vous sure que le psychiatre de votre père a lu votre courrier envoyé à un juge? le psychiatre se serait donc rendu au tribunal pour lire ce courrier?votre père vous a dit ce qu'il y avait exactement sur votre courrier? ou bien il vous "baratine?"

## Par carinelle, le 04/07/2020 à 09:56

Bonjour jodelariege,

au vu des propos qu'il a tenu, personnellement je pense que c'est du baratin ...concernant la lettre il n'a donné aucun détail mais pour lui c'est une lettre tellement "horrible que même le psychiatre ne comprend pas qu'on puisse envoyer une lettre comme cela et que le juge l'a très mal pris (propos de mon père) et ne sait donc pas ce qu'il y a dessus ...mais je voulait avoir confirmation de son baratin notamment avec l'expert pshychiatre ayant lu ma soi disant lettre qui n'a rien d'insultant mais expliquait une situation familiale compliquée ...

## Par jodelariege, le 04/07/2020 à 10:40

il s'agit vraisemblablement de "baratin" au vu de ce que dit votre père et jamais un psychiatre ne se permet un tel jugement....et un juge ne "prend " pas mal ou bien les choses : il juge en fonction des circonstances et des preuves....

de plus votre père n'a donné aucun détail donc il ne l'a pas vu/lu sinon il ne se serait pas géné de reprendre des points, non?c'est du bluff

pour moi pas de souci ...

Par carinelle, le 04/07/2020 à 11:36

merci, votre avis me reconforte et me conforte sur ce que je pensais.

Par jodelariege, le 04/07/2020 à 12:31

avec plaisir.